

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du mardi 23 septembre 2025

**L'an deux mil vingt-cinq, le mardi vingt-trois septembre à vingt heures trente le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie dans la salle du conseil municipal en session ordinaire sous la présidence de M. LEROMAIN Patrice.**

**La séance a été publique.**

**Présents** : M. LEROMAIN Patrice, Maire, Mmes : DEGUETTE Viviane, GOURIOU Patricia, RONDIN Sandrine, SIVAUT Claire MM : M. BOUCHER Julien, BREANT Jean- Luc, DE SMET Samuel, GILANT Patrick, HERVE Pascal, MONNIER Yvon, RICHARD Hervé

**Excusé(es)** ayant donné procuration : MERSCH Murièle a donné pouvoir à Yvon Monnier,

**A été nommé(e) secrétaire** : Pascal HERVE

Le compte rendu du conseil municipal du 03/06/2025 a été approuvé.

### 1. Achat du terrain rue Saint-Martin

Le Maire rappelle que la commune souhaite acquérir la parcelle située 12 rue Saint Martin afin d'y construire la micro-crèche initialement prévue sur le terrain rue Pierre Aulet (bien sans maitre)

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve l'achat du terrain pour un montant de 180 000€ et autorise le Maire à signer tous les actes nécessaires.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité

### 2. Cession et régularisation foncière – parcelle C n°425

À la suite de la division du terrain cadastré C n°248 et 249, la parcelle cadastrée C n°425 située rue du Jeu de Paume doit faire l'objet d'une régularisation afin de confirmer son appartenance au domaine communal.

Après présentation des éléments cadastraux, le Conseil valide la cession et la régularisation de cette parcelle.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité

### 3. Fongibilité des crédits – Exercice 2025

Pour rappel, l'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil municipal à déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Le Conseil Municipal, pour l'exercice 2025, pour le budget principal de la commune,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité

#### **4. Tarifs des encarts publicitaires – Bulletin municipal**

Le Conseil examine la grille tarifaire proposée pour la publication d'encarts publicitaires réservés aux entreprises communales dans le bulletin municipal.

Il est décidé que les tarifs seront fixés comme suit :

- 1/4 de page : 30 €
- 1/2 page : 50 €
- pleine page : 80 €

Ces tarifs seront applicables à compter du numéro de décembre 2025.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité

#### **5. Emplacement des collecteurs de verres**

Le Conseil discute de l'implantation des nouveaux collecteurs de verre afin d'assurer une meilleure couverture du territoire communal.

Après concertation, il est décidé de retenir les emplacements suivants :

- à Marolles, direction Serville après la mare sur la bande triangulaire
- à Broué, route en allant vers

#### **6. Point sur les travaux**

Le Maire fait le point sur les travaux terminés depuis le dernier conseil municipal

- Renfort du mur et du trottoir rue des Alliés
- Installation de chasse roues au carrefour de la rue Georges Bréant
- Travaux de remise en état de l'épicerie
- Peintures des fenêtres, porte de garage et poutres de la cour de la mairie

#### **Clôture de séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h21